

## Lettres Patentes

AUX Baillifs de Saintonge, ~  
La Rochelle, et au Baillif du grand-  
Fief d'angers.

POUR faire informer contre le ~  
faux Monnoyeur ~.

du 14. octobre 1588.

Charles par la grace de Dieu Roy de  
France au Seneschal de Saintonge, Gouverneur  
de la Rochelle, et au Baillif du grand fief ~  
d'angers, ou a leur lieu tenants, salut. Notre  
Procureur en laditte Seneschaulerie nous a fait  
raporter qu'il est venu à sa connoissance qu'aucuns  
gens desdites parties afin de decevoir notre menu  
peuple ont porté, ou fait apporter du pays  
de ~ grande quantité de fausses  
Monnoyes contrefaites aux nôtres très ~  
mauvaises, et de très mauvais alloy n'ont

une mise, et semblera parmy le pays de votre  
Jurisdiction et de votre, en quoy nostre dit  
peuple est tres grandement endommagé, pour  
quoy nous vous mandons, et à chacun de vous  
en cummune feroit en que des choses  
dessus ditte vous toutes autres choses mises  
avies vous informés Secretement, et à tres  
grande, et bonne diligence, et tous ces que  
vous en trouverez ou parler qu'issés bien en  
deuement, comme au cas appartenra en  
que ce soit exemple à tous autres en  
gardant nostre droit en la confiscation de  
bien, la ou il esera, et sera à faire; donne  
à Paris le quatorzième jour d'octobre l'année  
de grace mille trois cent quatrevingt trois,  
et le neuvième de nostre regne. Signé  
par le Conseil des Sages et en la  
Chambre des Comptes. L. Guinguant.